



TOUTES A STRASBOURG

CHARTE DE L'ORGANISATION DU CODEP92

1 – Départ de TOUTES A STRASBOURG

Départ Dimanche 29 MAI 2016 à 10 h : Rendez-vous au Métro Château de Vincennes entre le Cours des Maréchaux et le Cours Marigny

2 – Le Parcours

Le parcours choisi est celui de la Flèche de France Paris-Strasbourg. Il est long de 498 km.

Les étapes seront d'environ 40 km (avec un col à 770 m) à 110 km/jour (avec 100 km de plat) en 6 étapes.

Arrivée à Strasbourg le vendredi après-midi. Samedi journée touristique à Strasbourg et participation aux animations du village de la fédération.

Dimanche randonnée de 20 km environ à Strasbourg et en Allemagne.

Il est possible de ne faire qu'une partie de ce TAS à condition d'inclure **obligatoirement** les étapes du jeudi, vendredi et dimanche. Les cyclotes choisissant cette solution devront s'occuper de rejoindre le TAS par leur propre moyen. Elles seront prises en charge par l'organisation au moment où elles rouleront avec le groupe

Les parcours seront remis à chaque participante et pourront être chargés sur leur GPS.

3 - L'inscription

Date d'inscription butoir d'inscription le 30/04/2015

La liste des participantes sera communiquée début mai. Elle devrait se composer de 18 « roulantes » et 2 « roulants »

Une liste d'attente sera également établie avec les noms des participantes qui ne peuvent pas s'inscrire définitivement en avril. Elles pourront s'inscrire sur la liste définitive en cas de désistement. La liste sera définitivement close en septembre.

Pour vous inscrire merci d'envoyer un mail à : muriel.santidrian@numericable.com.

4 – Les accompagnateurs

Jean-Claude Franck sera chargé de conduire le fourgon et sa remorque avec un(e) accompagnateur (trice).

Bernard Mareuil aura pour mission de nous servir de serre file et de mécanicien en cas de problème. Le nom du 2^{ème} accompagnateur ou serre file est pas encore défini.

Un tandem handisport participera peut être au TAS. Le projet est à l'étude.



Comité Départemental des Hauts de Seine de la Fédération Française de Cyclotourisme



5 – L'hébergement et la restauration

Un hébergement est prévu chaque soir. Ce sera soit dans des bungalows, des chalets, une auberge de jeunesse. Les chambres pourront être de 2, 3 voire 4 lits certains soirs.

L'organisation de la restauration est encore à définir. Les responsables qui conduiront le fourgon seront chargés de faire les courses ou de se rendre dans le restaurant qui sera défini à l'avance.

6 – Budget

Le montant de la participation par personne ne peut être défini actuellement car il dépend du nombre de participantes au TAS. Plus il y aura de participantes plus la Fédération Française de cyclotourisme et le Codep92 attribueront de subvention.

L'hébergement et la restauration vont être choisis afin que les frais soient les moins importants possibles (environ 80 €/jour). Le budget pour ce TAS pourra vous être transmis au mois de mai.

10% du montant de la participation sera demandé fin avril afin de faire une pré-réservation des hébergements voir des restaurants (plus la location du fourgon).

7 - Les bagages

Les bagages des participants seront mis dans le fourgon qui nous accompagnera la veille du départ soit le vendredi 27 Mai : le lieu est encore à fixer.

Le fourgon sera muni d'une boule afin de tracter une remorque pour les vélos en cas de problème sur la route et pour ramener les vélos à Paris

8 – L'entraînement

Il est indispensable de s'entraîner pour faire ce TAS. Il est proposé 2 rallyes pour rouler ensemble : le 28/06/2015 et le 13/09/2015 : les parcours seront conçus spécialement pour les cyclotes du TAS (avec utilisation de GPS). Il est conseillé de participer à ces 2 rallyes et **obligatoirement de participer au moins à l'un de ces 2 rallyes**. Si la cyclote inscrite au TAS n'a pas participé à l'un des 2 rallyes elle ne pourra pas poursuivre son inscription

9 – Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à communiquer avec votre président de club ou à envoyer un mail à : muriel.santidrian@gmail.com

Meudon, le 02/04/2015